



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Désertification médicale à Wissembourg

Question orale n° 685

Texte de la question

M. Théo Bernhardt appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la désertification médicale dans le territoire de Wissembourg. De nombreux médecins généralistes et spécialistes prévoient de partir à la retraite au cours des prochaines années, ce qui risque d'amplifier fortement les difficultés d'accès aux soins dans ce territoire frontalier déjà fragilisé. Parallèlement, le Centre hospitalier intercommunal fait l'objet d'une restructuration imposée par des difficultés financières persistantes, entraînant un risque sérieux de fermeture ou de réduction d'activité de services essentiels, ce qui accentuerait mécaniquement la désertification médicale et compromettrait la continuité des prises en charge de proximité. Ces évolutions suscitent de vives inquiétudes parmi la population, alors que le maintien d'une offre de soins accessible et de qualité constitue un impératif d'égalité territoriale et de santé publique. Si les politiques nationales de lutte contre les déserts médicaux et de soutien aux établissements en difficulté sont indispensables, leur mise en œuvre doit être adaptée aux réalités locales pour éviter une dégradation irréversible de l'accès aux soins dans le Nord-Alsace. Il souhaite en conséquence connaître les mesures précises que le Gouvernement envisage de déployer pour renforcer l'attractivité et l'installation de professionnels de santé à Wissembourg et dans ses environs, pour accompagner efficacement la restructuration de l'hôpital sans compromettre les services stratégiques ni réduire l'offre de soins et enfin pour prévenir l'aggravation de la désertification médicale en Alsace du Nord.

Données clés

Auteur : [M. Théo Bernhardt](#)

Circonscription : Bas-Rhin (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 685

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Ministère attributaire : Santé, familles, autonomie et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [31 mars 2026](#)